

# Orientations

## Orientation 3.1.2 Diversifier l'offre autour des pratiques de randonnée

### Contexte

La Vanoise se prête à la pratique de la randonnée sous différentes formes, allant de la simple excursion à l'itinérance\*.

[...]

### Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui constitue un axe stratégique de la charte. Il recoupe également l'enjeu Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire.

### Lignes directrices de l'orientation

- Poursuivre la politique de modernisation des refuges dans un esprit d'amélioration de la qualité des services au regard du niveau de besoin de public-cibles en maîtrisant l'empreinte écologique (Voir l'objectif 2.4.3).
- Favoriser les synergies entre acteurs et placer le parc national de la Vanoise dans un rôle fédérateur en s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise dans le coeur du parc national.
- Étendre à l'aire d'adhésion la mise en réseau du « Tour des glaciers » pour développer l'itinérance\* (pédestre, VTT, randonnée alpine, raquette...).
- Développer de nouvelles formes de séjours incluant une découverte de la randonnée.
- Rechercher avec le Conseil général et les collectivités des solutions pour améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et valoriser les itinéraires emblématiques de grands cols.

### Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux acteurs partenaires
<b>3.1.2.a</b> - Améliorer et pérenniser le réseau de sentiers de promenade et de randonnée en :  - identifiant et promouvant des	Conseil aux maîtres d'ouvrage, participation à la promotion de l'offre, maîtrise d'ouvrage à proximité du coeur	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'ouvrage Intercommunalités,  Conseil général, FFR

# Orientations

<p>boucles de promenade aisément accessibles</p> <p>- assurant la qualité de l'aménagement et de l'entretien : plate-formes,</p> <p>signalétique directionnelle connectée entre le coeur et l'aire d'adhésion,</p> <p>- privilégiant les matériaux endogènes et les techniques traditionnelles,</p> <p>- assurant l'interface cohérente entre le schéma de sentiers à compétence</p> <p>parc national (coeur et accès au coeur) et les autres sentiers gérés par</p> <p>les communes ou les intercommunalités,</p> <p>- donnant une priorité .aux « grands » itinéraires existants (GR 5 et GR 55, Via Alpina)</p>			
<p><b>3.1.2.b</b> - Moderniser et créer des sentiers d'interprétation accessibles (confort d'usage pour tout public). Ces sentiers seront cohérents en termes d'aménagement, complémentaires en termes de thématiques, et en lien fonctionnel avec des structures d'accueil sur chaque site (refuge-porte par exemple). La création de ce type de sentier sur des sites de grande naturalité et non dotés de structure d'accueil sera évitée</p>	<p>Conseil aux maîtres d'ouvrage,</p> <p>participation à la</p> <p>promotion de l'offre</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Intercommunalités,</p> <p>Conseil général, FFR</p>
<p><b>3.1.2.c</b> - Concevoir et mettre à disposition des outils de découverte individuelle à caractère ludique et interactif (géolocalisation associée à des contenus thématiques, jeux de piste multimédia...)</p>	<p>Conseil aux maîtres d'ouvrage,</p> <p>participation à la promotion de l'offre, éventuellement maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Intercommunalités</p>

# Orientations

<p><b>3.1.2.d</b> - Valoriser les territoires labellisés : réserves naturelles, arrêtés de biotope, sites Natura 2000, sites classés.</p>	<p>Participation à la promotion de l'offre</p>		<p>Offices de tourisme, professionnels du tourisme</p>
<p><b>3.1.2.e</b> - Poursuivre la modernisation des refuges en site isolé sur la base des critères définis pour le coeur du parc national (voir la mesure 2.4.3.f)</p>	<p>Sensibilisation des maîtres d'ouvrages, et conseil</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des refuges communaux</p>	<p>Conseil général, Rég État, FFCAM, proprié privés</p>
<p><b>3.1.2.f</b> - Développer l'information sur le parc national dans les refuges quels qu'en soient les propriétaires</p>	<p>Animation, gestion des refuges en propriété</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des refuges communaux</p>	<p>FFCAM, propriétaire</p>
<p><b>3.1.2.g</b> - Poursuivre l'effort d'adaptation spécifique des refuges « bord de route » dans le sens d'un accueil tous publics (handicaps, enfants, scolaires, non-initiés, réunions professionnelles, événements familiaux...), d'outils d'animation et de sensibilisation (salles, expositions, équipements vidéo), d'aménagements périphériques d'interprétation</p>	<p>Animation, gestion des refuges en propriété</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des refuges communaux</p>	<p>FFCAM, propriétaire</p>
<p><b>3.1.2.h</b> - Encourager la création de produits de séjour fixe en vallée ou stations intégrant une ou plusieurs nuits en refuge</p>	<p>Animation, gestion des refuges en propriété</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des refuges communaux</p>	<p>FFCAM, propriétaire gardiens de refuges, office de tourisme</p>
<p><b>3.1.2.i</b> - Structurer et mettre à disposition une ingénierie de projet spécifique aux refuges au bénéfice de l'ensemble du réseau quels que soient les propriétaires : aménagement, programmation des projets, mobilisation des aides publiques, gestion technique, etc.</p>	<p>Démarche auprès des propriétaires et exploitants, conseil, appui, mutualisation d'expériences</p>		<p>FFCAM</p>
<p><b>3.1.2.j</b> - Promouvoir la mise en réseau des refuges dans une complémentarité</p>	<p>Promotion, animation du réseau</p>		<p>Offices de tourisme, FFCAM, Savoie Mon</p>

# Orientations

de l'offre du coeur du parc national et de l'aire d'adhésion			Blanc Tourisme
<p><b>3.1.2.k</b> - Soutenir l'effort de gardiennage de certains refuges pour la saison</p> <p>de randonnée à skis ou à raquettes et promouvoir ces refuges dans ce cadre</p>	<p>Gestion des refuges en propriété, démarche auprès des autres propriétaires, coordination et promotion</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des refuges communaux, participation au « réseau » de refuges</p>	<p>FFCAM, propriétaire agente touristique départementale</p>
<p><b>3.1.2.l</b> - Aménager des voies cyclables et promouvoir ces itinéraires</p>	<p>Participation à la promotion de l'offre</p>		<p>Conseil général</p>
<p><b>3.1.2.m</b> - Co-construire l'offre de découverte des patrimoines à l'aide de Vélos à assistance électrique</p>	<p>Co-construction des itinéraires Fabricants et loueurs de vélo,</p>		<p>Région, Conseil général, Pays de Tar de Maurienne</p>
<p><b>3.1.2.n</b> - Organiser des journées de type « col sans voitures »</p>	<p>Participation à la promotion de l'offre</p>		<p>Conseil général, tourisme</p>
<p><b>3.1.2.o</b> - Favoriser l'adaptation des hébergements et l'accueil des cyclistes (gîtes, hôtels)</p>	<p>Participation à la promotion de l'offre</p>		<p>Hébergeurs</p>

Référence ID de l'article : #4983

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 13:42